


2022/28/11/06

CCAS  
DE  
GOURIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE  
SEANCE du 28 NOVEMBRE 2022**

<p><b>Date de convocation :</b> 21/11/2022</p> <p><b>Nombre de Membres du Conseil d'Administration :</b></p> <p><b>En exercice : 12</b> Mme LE ROUX a démissionné le 30/09/2022</p> <p><b>Présents : 8</b> <b>Votants : 10</b> <b>Procuration(s) : 2</b></p> <p>Reçu en Préfecture de VANNES le 16/12/2022 Certifié exécutoire le 16/12/2022 Publié ou notifié le 16/12/2022 A GOURIN, le 16/12/2022 Le Président, Hervé LE FLOC'H</p>  <p><b>MIS EN LIGNE LE</b> <i>Pas de site internet</i></p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, à seize heures, le vingt-huit novembre, le Conseil d'Administration du CCAS de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gourin sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, président.</p> <p><u>Etaient présents</u> : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE FUR Françoise, LE GOFF Jeannine, ROYANT Helen, BAUDET Dannie, LE FUR Annick, GUEGUEN Annick, formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absent(s) (es)</u> : KERSULEC Louis, GOJJARD Laurine, LE PORT Marie-Thérèse, LE ROUX Christiane, PICARDA Styren.</p> <p><u>Procuration(s)</u> : Laurine GOJJARD à Catherine HENRY, Marie-Thérèse LE PORT à Dannie BAUDET.</p> <p><b>Au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.</b></p>
--	--

**6. SAD / FIXATION DE LA CLE DE REPARTITION LIEE A L'UTILISATION DU LOGICIEL JVS ENTRE LE BUDGET DE LA COMMUNE ET LE BUDGET DU SAD A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023**

Dans le cadre de la préparation budgétaire et dans un souci de sincérité comptable, une clé de répartition pour la prise en charge du coût du logiciel métier doit être mise en place. Cette charge est actuellement supportée dans son intégralité par le budget principal.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Affiché le

ID : 056-215600669-20221128-D2022281106-DE

Monsieur le Président propose de répartir le montant lié à l'utilisation du logiciel métier au prorata du montant du budget réalisé de l'année N-1 pour chaque service.

Le budget du SAD participera ainsi au financement annuel du logiciel métier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le Conseil d'Administration, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, **ACCEPTE** cette proposition.

Pour extrait conforme au registre,  
A GOURIN, le 28 novembre 2022

Le Président,  
Hervé LE FLOC'H



CCAS  
de  
Gourin

Le secrétaire de séance, CCAS  
Catherine HENRY



CCAS  
de  
Gourin